



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

## **RAPPORT DE JURY**

### **Examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal**

Session 2025

<b>I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE.....</b>	<b>3</b>
<b>II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....</b>	<b>3</b>
<b>III. FORMATION DES CANDIDATS .....</b>	<b>3</b>
<b>IV. LE JURY .....</b>	<b>4</b>
A. La composition du jury.....	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage .....	4
<b>V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</b>	<b>5</b>
1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....	5
2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat .....	5
3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion .....	5
<b>VI. LES STATISTIQUES .....</b>	<b>6</b>

## I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, cette épreuve unique d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes.

« L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :

- ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;
- l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;
- son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;
- son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;
- ses aptitudes au management.

Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle. »

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 septembre 2024 au 17 octobre 2024
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 7 janvier 2025
Dates des épreuves d'admission	Les 10 et 11 février 2025
Date de la réunion d'admission	Le 11 février 2025

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

## III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

## **IV. LE JURY**

### **A. La composition du jury**

Le jury était composé des personnes suivantes :

#### Présidente :

Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS, conservatrice en chef du patrimoine, Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau.

#### Membres :

Madame Florence CAILLIERET, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle présentation des collections, responsable de la régie d'œuvre, musée et domaine de Versailles ;

Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier National et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de restauration des métaux historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

### **B. La formation du jury et la réunion de cadrage**

Les membres du jury ont suivi la formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve d'admission, le nombre de postes, l'élaboration de la grille d'évaluation et de notation...

## V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

### 1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Même si ce dossier n'est pas pris en compte dans la notation du candidat, il contribue à préparer les échanges entre lui et le jury.

#### **Première partie : identification**

Sans objet.

#### **Seconde partie du dossier : formation professionnelle continue**

Le jury a remarqué la pertinence des formations suivies par les candidats, qui participent à la compréhension par le jury du parcours des candidats et à souligner leur implication dans certains domaines comme l'évolution de leur métier, l'ouverture à des sujets professionnels complémentaires, la sécurité et les conditions de travail, ou le management.

#### **Troisième partie : parcours professionnel ou exercice d'une activité syndicale**

Le candidat doit être clair et synthétique et mettre en valeur ses différentes activités professionnelles en évitant les redondances. Cette partie doit souligner la progression des candidats dans la maîtrise de leurs connaissances et compétences professionnelles.

#### **Quatrième partie : les acquis de votre expérience professionnelle**

Le candidat doit présenter un projet dont il a été maître d'œuvre ou auquel il a fortement participé. Le récit doit être clair et concis afin d'aller à l'essentiel de la mission et des résultats obtenus, et des expériences qu'il en a retenues.

### 2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

C'est une occasion importante pour les candidats pour expliquer leur position actuelle au regard de leur parcours et pour y valoriser leurs expériences (apports professionnels immédiats et à long terme), mais la présentation ne doit pas être une simple synthèse ou redite des différentes parties du dossier RAEP.

Globalement, la présentation des candidats lors de la première partie de l'oral s'est bien déroulée cette année. La grande majorité des candidats l'avait en effet préparée, le discours était clair et organisé, ce qui a été apprécié du jury et plus intéressant qu'une liste simple liste d'activités.

La plupart des candidats ont mis l'accent sur leur réelle implication dans la transmission des savoir-faire, qu'ils soient ou non à la tête d'un atelier. Il est recommandé de mettre en valeur sa passion professionnelle qui pourrait être un levier de transversalité et d'ouverture auprès d'autres collègues de son établissement ou, pourquoi pas, avec d'autres institutions.

### 3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Cette partie de l'examen permet de préciser plusieurs points évoqués dans le dossier ou relevés pendant la présentation du candidat. Une base indispensable à cet entretien réside dans la maîtrise de l'histoire et de l'organisation du ministère et de l'administration propre au candidat.

Or, lors des échanges plus libres avec le jury, force est de constater pour certains candidats une mauvaise connaissance de la politique du ministère concernant les Métiers d'art, politique pourtant médiatisée de façon récente. Au-delà de ce constat, c'est aussi le fonctionnement même de son propre établissement qui était, pour certains, assez peu clair. C'est derniers points sont à approfondir dans les prochaines sessions, ils participent aussi à démontrer la capacité d'ouverture des candidats et à valoriser leur implication au sein de leurs institutions et de leurs filières professionnelles.

Enfin, le jury regrette le nombre important d'absents cette année parmi les candidats inscrits.

## VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 4

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	13	10	8	4
Hommes	7	5	3	0
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>4</b>

Nombre de candidats :

- Ne remplissant pas les conditions d'éligibilité : 2.
- Non convoqués (absence de dossiers RAEP) : 3.
- Convoqués mais absents : 4.

Seuil d'admission 14,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 17 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 20 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 27 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 36 %

**Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS**

**Présidente du jury**